ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et reglementation

Question écrite n° 6645

Texte de la question

M Pierre Bourguignon attire l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur la situation suivante : il semblerait que, depuis quelques temps, les stagiaires d'ecoles de reeducation professionnelle percoivent leurs traitements avec plusieurs jours de retard. D'apres les renseignements qu'il est possible d'obtenir, cette situation dependrait de problemes d'ordre technique et informatique au niveau de l'Administration centrale de Paris (CNASEA Paris) qui ne mandate pas en temps les CNASEA de province habilitees a effectuer les paiements. Cette situation est prejudiciable aux stagiaires ; aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les causes de ces retards et les moyens qu'il entend appliquer afin que les versements aient lieu en temps.

Texte de la réponse

Reponse. - Une enquete a ete diligentee afin de verifier si, comme l'indique l'honorable parlementaire, des retards ont preside ces derniers temps au versement du traitement des stagiaires des ecoles de reeducation professionnelle de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Au terme de cette enquete il apparait que sur les neuf ecoles, seule celle de Soisy-sur-Seine a enregistre un retard en septembre 1988. Ce differe de reglement par la caisse nationale a ete regle et le versement des traitements s'effectue desormais dans les conditions habituelles. Aucune autre difficulte n'a ete constatee sur les mois anterieurs ou posterieurs. Il est precise que dans deux ecoles, un accompte a ete verse aux stagiaires admis en septembre 1988 et janvier 1989.

Données clés

Auteur : M. Bourguignon Pierre
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6645
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre
Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3576